

# Conditions Générales

## Définitions

**Parrain :** Toute personne ayant souscrit à une solution d'investissement distribuée par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI et qui, via un formulaire, envoie un email de parrainage à un tiers susceptible d'être intéressé par les solutions d'investissement du Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI.

**Filleul :** Toute personne majeure n'ayant jamais souscrit, ou appartenant à un foyer fiscal dont aucun des membres n'a préalablement souscrit à une solution d'investissement du Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI.

**Email de parrainage :** Un email adressé par le Parrain à un tiers en vue de lui proposer de se renseigner sur les solutions d'investissement du Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI et contenant un code de parrainage à utiliser par chacun des filleuls.

---

Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI

<https://www.gregory-champenois.fr/>

Tél. 06 15 59 15 77

	<p>EI Grégory CHAMPENOIS</p> <p>Inscrit à l'ORIAS sous le n°23 001 236 (<a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conseiller en investissements financiers membre de la CNCEF Patrimoine, association agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF).</li><li>- Mandataire d'intermédiaire en assurance.</li><li>- Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.</li><li>- Transactions sur immeubles sans réception de fonds n° CPI 3402 2017 000 021 580 – Attestation délivrée par la CCI de l'HERAULT.</li></ul> <p>Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris</p> <p>Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances auprès de MMA IARD - 14 Bd Marie &amp; Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9</p> <p>Immatriculé au RCS de VIENNE sous le n°947 717 211</p>	
--	--	--

### Article 1 :

Le présent programme de parrainage tel qu'il a été modifié, entre en vigueur à compter du 01/01/2025, et annule et remplace tout programme ayant le même objet. L'adhésion au programme de parrainage s'effectue sur proposition du Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI après acceptation des Conditions Générales du programme de parrainage.

### Article 2 :

Le programme de parrainage est réservé aux personnes ayant déjà souscrit aux solutions d'investissement proposées par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI. Les dirigeants, salariés et mandataires des sociétés partenaires du Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI, ou de leurs sociétés affiliées, ne peuvent pas bénéficier du programme de parrainage.

### Article 3 :

Afin de recommander les solutions d'investissement proposées par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI, le parrain envoie, via [un formulaire](#), un email préconfiguré (Email de parrainage) à la personne qu'il souhaite parrainer. La présentation des solutions d'investissement ne sera que générale et ne saurait en aucun cas porter sur une solution en particulier et constituer une recommandation d'investissement personnalisée.

**Article 4 :**

Les envois d'Emails de parrainage en masse sont prohibés en particulier ceux qui seraient effectués en utilisant une quelconque base de données ou tout logiciel d'intrusion dans les bases de données. Le parrain s'engage à n'adresser un Email de parrainage qu'aux personnes qu'il connaît personnellement et avec lesquelles il entretient des contacts réguliers.

**Article 5 :**

Dans un souci de déontologie et de respect du secret professionnel, le parrain ne sera pas tenu informé des caractéristiques de la souscription du filleul (le montant, la modalité d'acquisition...) ni de son profil patrimonial ou de sa fiscalité. Cette offre est soumise au respect, par le parrain des conditions décrites dans le présent règlement.

**Article 6 :**

Pour toute première souscription à une solution d'investissement proposée par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS effectuée par son filleul, le parrain aura droit à un Crédit parrainage d'une valeur de 100€ échangeable en e-Chèque cadeau Illicado. Ce crédit parrainage d'une valeur de 100€ sera confirmé à condition que le filleul n'ait pas déjà souscrit un produit proposé par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI avant de réaliser la souscription pour laquelle il a fourni le Code de parrainage, et sous réserve que la souscription du filleul soit validée par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI. Dans le cas où le filleul souscrirait simultanément à plusieurs solutions proposées par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI, le Crédit parrainage d'une valeur de 100€ ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

**Article 7 :**

Les Crédits parrainage obtenus sont échangeables en cadeaux sur simple demande effectuée par le parrain en contactant le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI.

**Article 8 :**

Les Crédits parrainage obtenus par le parrain ne peuvent pas être convertis en espèces. Une fois sélectionnés par le parrain, les Cadeaux ne sont ni échangeables ni remboursables. Le service après-vente des Cadeaux n'est pas assuré par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI. Le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI prend en charge les frais de transport des Cadeaux. Toutefois le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI n'est pas responsable des avaries ou pertes que pourraient subir les Cadeaux durant leur transport.

**Article 9 :**

Toute promesse de revente sur internet, ou par quelque moyen que ce soit, de Crédits parrainage et/ou des cadeaux reçus en échange dans le cadre du programme de parrainage, en contrepartie de l'utilisation par un tiers d'un Code de parrainage est strictement interdite.

**Article 10 :**

Les crédits parrainage obtenus par le parrain ont une durée de validité de 24 mois, décomptée à partir de la fin du mois au titre duquel le compte du parrain a été crédité.

**Article 11 :**

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés 78/17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016-679 (UE) sur la protection des données personnelles, le parrain et le filleul disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui auront été

transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage, et peuvent également être utilisées pour adresser des sollicitations, invitations ou autres informations sur les produits distribués ou conseillés par le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI.

**Article 12 :**

Le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI se réserve le droit d'exclure du programme de parrainage tout parrain qui ne respecterait pas les Conditions Générales du programme.

**Article 13 :**

Le Cabinet Grégory CHAMPENOIS EI se réserve le droit de modifier les termes du programme de parrainage (y compris ses conditions particulières) ou de mettre fin au présent programme de parrainage à tout moment.